



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-03-024

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, Serge TUAZ, Murielle DEPARIS, Christophe JOND, Sandrine EMONET, Gaby MOLLIER, Perrine ARVIN-BEROD, Jean-Michel GUÉDON, Elodie SANNINO, Laurent SEER, Anne VALENGIN SERRANO, René DE MONTE, Martine JOUY, Améline CHARRIER, Antoine BLONDEL

Absents représentés - Procurations : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET

N° D-2026-03-024 OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Madame le Maire

Exposé :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal est compétent pour déterminer le nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDERANT que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** à quatre (4) le nombre d'adjoints.

Adoption :

Conseillers présents	15
Procuration.....	00
Votants.....	15
Pour	15
Contre	00
Abstention.....	00

Le secrétaire de séance,
Sandrine EMONET

Le Maire,
Séverine FONTANGES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.